



FFvolley

Challenge Fédéral de Soft Volley

SOMMAIRE

A) Présentation de l'évènement

1. Objectifs du Challenge Fédéral de Soft Volley
2. Modalités d'inscription
3. Implantation des rencontres
4. Programme
5. Formule sportive
6. Règlement sportif
7. Intervenants
8. Protocole

B) Conditions d'accueil

1. Hébergement
2. Restauration
3. Animation
4. Transports
5. Conditions matérielles
6. Sécurité

C) Fonctionnement et financement

1. Principales fonctions du comité d'organisation local
2. Communication et partenariat
3. Responsabilité sociale et environnementale
4. Indicateurs de réussite
5. Formulaire en ligne pour déposer votre candidature

A) PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

La 7^e édition du Challenge Fédéral de Soft Volley se déroulera en mai ou juin 2027 sur des dates qui restent à déterminer : deux jours, samedi et dimanche.

Il s'agit d'une manifestation sportive organisée par la Fédération Française de Volley, propriétaire de l'évènement.

Ce document permet de mieux comprendre les besoins techniques et fonctionnels pour l'accueil du Challenge Fédéral de Soft Volley. Il a été conçu en s'inspirant du « Guide de Paris 2024 pour des évènements responsables ».

1. Objectifs du Challenge Fédéral de Soft Volley

La FFvolley souhaite promouvoir la pratique du Soft Volley sur l'ensemble du territoire national et organise pour ses licenciés un évènement annuel réunissant des équipes issues des différentes ligues régionales, afin de permettre des échanges sportifs de qualité, dans une ambiance conviviale et festive. Les participants au Challenge Fédéral de Soft Volley doivent être tout autant satisfaits de leur pratique sportive que du plaisir à partager des moments de convivialité.

Une attention particulière sera donc portée à la qualité d'accueil, l'organisation sportive et l'animation pendant et autour des rencontres.

La possibilité d'organiser le Challenge Fédéral de Soft Volley offre l'opportunité aux acteurs locaux, ligue régionale, comité départemental et clubs affiliés, d'accompagner une dynamique nouvelle autour de la pratique et des valeurs du Soft Volley ; et ce à la fois vers un public d'initiés à fidéliser par une offre de rencontres sportives, et vers un plus large public à sensibiliser par la promotion de toutes les formes de pratique du volley et la mise en avant des clubs du territoire.

Pour les collectivités territoriales hôtes, le Challenge Fédéral de Soft Volley offre l'opportunité de valoriser leur savoir-faire en termes d'accueil et d'accompagnement des évènements sport-santé. Il montre leur engagement dans la promotion d'évènements sportifs axés sur la santé et le bien-être, à l'animation innovante et remplissant des attentes sportives et sociétales.

2. Modalités d'inscription

Un formulaire d'inscription sera disponible en ligne et permettra de recueillir les intentions de participation : <https://forms.office.com/e/4F7HrezhVp>. Pour chaque équipe, il s'agit dans un premier temps de renseigner l'association sportive ou l'organisme représenté, la ville et le département de provenance, le nom choisi par l'équipe, ainsi que le nom et les coordonnées du responsable d'équipe. Dans un deuxième temps, les informations personnelles de chaque joueur sont saisies : genre, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique et numéro de licence FFvolley le cas échéant.

À noter que l'inscription à l'évènement est gratuite. Des frais de restauration seront demandés pour la participation au dîner du samedi soir (environ 15€/personne). Le règlement se fera par le biais d'un lien, type HelloAsso ou autre. Le transport et l'hébergement seront également à la charge des équipes participantes.

3. Implantation des rencontres

Toutes les rencontres se joueront sur un même complexe sportif, ou à défaut, sur deux complexes sportifs très proches géographiquement.

Ces infrastructures sportives auront la capacité d'accueillir minimum 6 terrains de Soft Volley.

4. Programme (à titre indicatif)

Samedi (date à déterminer)

10h00 – 12h00 : accueil des équipes

13h00 – 13h30 : réunion technique

13h30 – 14h00 : échauffement des participants

14h00 – 19h00 : première journée du Challenge

À partir de 19h30 : apéritif, repas et animation

Dimanche (date à déterminer)

8h30 – 9h00 : échauffement des participants

9h00 – 15h00 : seconde journée du Challenge

15h30 : remise des récompenses

16h30 : fin de l'évènement

5. Formule sportive

1^{er} tour de brassage : poules de trois équipes

2^e tour de brassage : « niveau haut » / « niveau bas »

3^e tour de brassage : trois « niveaux hauts » / trois « niveaux bas »

Toutes les rencontres se joueront en deux sets gagnants de 15 points (avec deux points d'écart, limités à 17), le tie-break étant également en 15 points.

La formule sportive sera adaptée en fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de terrains disponibles.

6. Règlement sportif

De manière générale, les règles du Volley-Ball s'appliquent, avec quelques spécificités toutefois liées au règlement du Soft Volley.

6.1. Installations et équipements

Dimensions du terrain

Terrain de 13,40 x 6,10m (terrain de badminton en double).

Hauteur du filet

Filet d'une hauteur de 2m.

Ballons officiels

Ballon de Soft Volley Mikasa MSN78-Y.

6.2. Composition des équipes

Le nombre de joueurs sur le terrain est de quatre par équipe, avec un maximum de deux remplaçants. La mixité sur le terrain est fortement recommandée.

6.3. Positions des joueurs

Les joueurs peuvent se déplacer librement sur le terrain après la frappe du service.

En revanche, avant le service, ils doivent respecter leurs positions dans la rotation. Il y a deux joueurs en position avant (postes 2 et 3) et deux joueurs en position arrière (1 et 4).

Les fautes de position sont uniquement par rapport aux deux joueurs les plus près.

Par exemple, le joueur avant-droit (2) ne peut pas être à gauche du joueur avant gauche (3), ni derrière le joueur arrière-droit (1).

Le jeu des joueurs en position avant ne se différencie donc pas de celui des joueurs en position arrière.

6.4. Service

Tous les joueurs doivent servir (chacun à leur tour).

Serveur

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

Rotation au service

La rotation se fera dans l'ordre classique de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1).

Services consécutifs

Un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

6.5. Jeu sur le ballon

Le contact peut être légèrement porté/doublé.

Le service qui touche le filet est faute.

Le ballon qui touche la ligne par écrasement est « in ».

Au contre, il est interdit de bloquer chez l'adversaire. Toutefois, c'est le point de contact qui compte. Concrètement, si les mains sont de l'autre côté du filet mais que les avant-bras ne le sont pas et que le ballon touche les avant-bras du contreur, le contre est légal.

Dans le jeu, à l'exception du service, un ballon qui touche en même temps, l'antenne et le filet est légal mais un ballon qui ne touche que l'antenne est faute.

6.6. Remplacements des joueurs

Les remplacements sont libres sauf :

- Le joueur de la position 1 ne pourra pas remplacer le joueur de la position 2 (voir "Services consécutifs").
- Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

6.7. Libéro

Il n'y a pas de libéro.

6.8. Temps morts

Deux temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Il n'y a pas de temps mort technique.

6.9. Arbitrage

Dans un esprit de convivialité, l'arbitrage est confié aux autres équipes de la poule, avec la bienveillance des joueurs.

7. Intervenants

7.1. Équipes de joueurs

Pour un fonctionnement optimal, le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Les équipes participantes sont composées de maximum six joueurs. La mixité sera fortement recommandée.

Le Challenge est ouvert à tous les licenciés FFvolley à partir de M15 (nés en 2013 et avant). Les mineurs seront acceptés sous condition d'être en famille, sous la responsabilité parentale.

Il s'adresse en premier lieu aux licenciés possédant une licence de base pratique non compétitive Extension Loisirs. Les licences de base pratique compétitive seront encore acceptées cette année : Extension Volley-Ball, Outdoor, Para-Volley et Compet'Lib, mais elles ne pourront pas être majoritaires dans la composition de l'équipe.

Pour les personnes non licenciées souhaitant participer, une licence temporaire (8,07€, 1 mois) sera souscrite. Un formulaire de demande de licence sera alors exigé, à fournir au plus tard le jour de l'évènement.

La FFvolley et les organisateurs se réservent un droit de regard sur les inscriptions et la composition des équipes.

Chaque responsable d'équipe veillera à libérer le droit à l'image de chacun des participants.

7.2. Chargée de mission Volley Santé

La chargée de mission Volley Santé coordonne l'ensemble des préparatifs de la compétition.

Elle animera la réunion technique au début de la première journée du Challenge.

Elle sera présente tout au long du Challenge afin de s'assurer que l'organisation soit conforme aux règlements.

Après le Challenge, elle rédigera un compte-rendu résultant de l'observation du déroulement de l'évènement et faisant état des éventuels points d'amélioration. Il sera ensuite remis à l'organisateur local et à la FFvolley.

7.3. Officiels (représentants FFvolley et DTN)

La FFvolley pourra être représentée pendant le Challenge par une ou plusieurs personnes dont le nombre, les noms et les modalités de transport seront communiqués à l'organisateur local au moins un mois avant le Challenge par la FFvolley.

8. Protocole

8.1. Protocole sportif

Avant chaque match, dix minutes d'échauffement seront allouées aux équipes.

8.2. Remise des récompenses

La FFvolley et l'organisateur local devront prévoir l'organisation de la remise de récompenses.

8.3. Récompenses

La FFvolley s'engage à fournir des trophées et des médailles, ainsi qu'à allouer la somme de 500€ à l'organisateur local afin de prendre en charge les récompenses remises aux équipes participantes.

B) CONDITIONS D'ACCUEIL

1. Hébergement

L'hébergement sera à la charge des participants.

L'organisateur local proposera aux équipes une liste d'hébergements situés à proximité et pouvant les accueillir (hôtels, campings, gîtes).

2. Restauration

Le dîner de samedi est prévu par l'organisateur local et sera à la charge des participants. Il s'agira d'un repas unique et il n'y aura pas d'autres propositions de restauration.

En revanche, une restauration de type snacking/buvette sera proposée chaque midi et pour toute la durée de l'évènement. L'organisateur veillera à favoriser les produits locaux ou issus de pratiques durables, en respectant la saisonnalité et la fraîcheur des produits. Aucun plastique jetable (couverts, gobelets, pailles) ne sera mis à disposition et les contenants individuels à usage unique seront limités autant que possible (canettes, bouteilles).

L'installation de la buvette se fera dans le respect de la législation française, notamment sur la consommation d'alcool dans les lieux publics et les enceintes sportives. L'organisateur est en conséquence seul responsable de toutes les déclarations à effectuer et de l'obtention des autorisations nécessaires auprès de l'administration.

L'organisateur veillera en outre à fournir aux équipes un accès à de l'eau potable en quantité suffisante pour toute la durée de la compétition. L'utilisation de gourdes sera fortement recommandée.

Les bénévoles œuvrant au bon déroulement de l'évènement seront pris en charge en termes de restauration selon leurs périodes de présence (déjeuner et/ou dîner).

3. Animation

L'organisateur local prévoira une animation pour la soirée du samedi (musique, karaoké ou autre). Il pourra par ailleurs proposer à la FFvolley d'autres animations à même d'enrichir le programme (par exemple une initiation, un défi collectif ou un fil rouge).

4. Transports

Les participants seront incités à mutualiser leurs véhicules, en favorisant les véhicules les moins impactants. Pour les équipes qui ne sont pas véhiculées, arrivant en train ou en avion, un service de navette pourra être mis en place sur demande. En cas de problème, les équipes pourront contacter l'organisateur local.

Dans la mesure du possible, les lieux de restauration et d'hébergement choisis devront permettre aux participants et aux organisateurs de s'y rendre à pied ou en transports en commun.

5. Conditions matérielles

Les installations sportives retenues devront permettre l'accessibilité à tous les publics (personnes en situation de handicap, seniors) : places de stationnement, largeur des portes, sanitaires...

L'organisateur s'assurera de la présence d'une signalétique simple à comprendre (si possible avec pictogrammes), pour un repérage aisé sur le site (accueil, vestiaires, toilettes).

Besoins :

- Terrains : minimum 6 terrains de Soft Volley
- Filets
- Poteaux
- Antennes
- Toises
- Panneaux des scores
- Caddies pour les ballons
- Ballons de Soft Volley Mikasa MSN78-Y : au prorata du nombre d'équipes engagées (à noter que la FFvolley s'engage à doter le club organisateur de 12 ballons)
- Bancs ou chaises pour les équipes
- Places assises pour les spectateurs
- Vestiaires
- Infirmerie ou a minima trousse de secours complète
- Ordinateur portable
- Imprimante
- Sono
- Poubelles de tri
- Plan des terrains de Soft Volley avec dimensions

6. Sécurité

La garantie d'un accueil sécurisé de l'ensemble des parties prenantes est une condition sine qua non de l'organisation du Challenge Fédéral Soft Volley.

Le dispositif prévu doit être présenté lors de la candidature à la FFvolley et obtenir son accord.

Il doit assurer la sécurité des participants sur le site en relation avec les autorités publiques.

L'ensemble des demandes d'autorisations administratives doivent être effectuées auprès des services du territoire (préfecture, municipalité).

La présence d'un médecin ou la mise en place d'un dispositif de premiers secours est obligatoire.

Une personne responsable doit être désignée pour assurer la coordination entre les acteurs et prestataires de la sécurité et des secours et les autres acteurs de l'organisation.

C) FONCTIONNEMENT ET FINANCEMENT

La volonté de la FFvolley est d'organiser un évènement avec une dimension sportive et sociétale qui profite au territoire local.

À cet effet, la FFvolley porte le projet de faire de ce Challenge Fédéral Soft Volley un évènement à l'écoute des enjeux des acteurs du territoire. Elle souhaite donc associer l'ensemble des acteurs locaux dynamiques, collectivités, acteurs « volley » et partenaires, pour les faire bénéficier de l'accueil de cet évènement.

Le modèle d'organisation et de financement retenu est le suivant : l'organisateur acquiert les droits de l'évènement, en assure le financement, la production et bénéficie des produits.

À l'issue de l'accord, la FFvolley constituera un comité de pilotage composé des différents intervenants :

- La FFvolley, représentée par Françoise DE BERNON (présidente de la CFVSanté), Jean-François HOUDAYER (DTN adjoint Développement) et Isabelle COLLET (chargée de mission Volley Santé) ;
- Le comité local d'organisation ;
- Les partenaires territoriaux (si possible).

1. Principales fonctions du comité local d'organisation

Responsable local de l'Évènement

Responsable local de la Communication (affichage, presse locale)

Responsable Logistique (terrains, matériel)

Responsable Sécurité (médecin, secours, sécurité)

Responsable Restauration (buvette, dîner)

Responsable Transports (en fonction des possibilités)

Responsable Protocole (récompenses)

Responsable Animation (speaker, DJ)

Responsable Hospitalité (accueil)

Responsable Performance environnementale et sociétale

Répartition des missions

La FFvolley est en charge directement ou via ses prestataires de :

- ✓ La coordination générale de l'évènement
- ✓ La communication au niveau national
- ✓ Les relations avec les partenaires fédéraux et leur accueil sur le site de l'évènement
- ✓ La création de la charte graphique et des éléments visuels de communication (affiche, etc.)

L'organisateur local a la charge de :

- ✓ La constitution du comité local d'organisation
- ✓ Les démarches administratives locales (collectivités territoriales, DRAJES)
- ✓ La communication régionale et les relations avec le service de la communication de la ville hôte
- ✓ La recherche de financements institutionnels auprès des collectivités locales
- ✓ La recherche et la conclusion de partenariats privés régionaux
- ✓ La mise en œuvre et le bon déroulement des rencontres (formule sportive, planning, etc.)
- ✓ L'installation de l'évènement sportif (salle, terrain, site, aménagements nécessaires des environs)

- ✓ La qualité de l'animation
- ✓ La mise en place et la gestion de l'espace de restauration
- ✓ La mise en œuvre d'une démarche responsable
- ✓ L'application du dispositif sanitaire
- ✓ La négociation de la meilleure offre tarifaire à proposer aux délégations pour leurs besoins en hébergement et restauration
- ✓ L'hébergement, la restauration et le transport sur le site de l'évènement sportif des représentants et collaborateurs de la FFvolley (salariés ou bénévoles)

2. Communication et partenariat

2.1. Communication

La FFvolley préconise que l'organisateur mette en place des animations visant à valoriser la pratique du Soft Volley à destination du grand public, des institutions et des partenaires.

Elle proposera un plan de communication national qui pourra être relayé par des actions locales (presse locale, outils de communication de la ville hôte, de l'agglomération...).

La FFvolley détient les droits de l'évènement et en maîtrise la charte graphique. Les déclinaisons des différents supports seront à la charge de l'organisateur.

L'ensemble des supports visuels devront être réalisés selon la charte graphique de l'évènement.

La communication autour de l'évènement sur les réseaux sociaux sera assurée par la FFvolley sur ses comptes officiels (Facebook, Instagram, Twitter).

2.2. Partenariat

Les partenaires FFvolley sont les suivants :

Partenaires majeurs

- Maif (assurances)
- Betclic (paris sportifs)
- Errea (équipementier sportif)
- Crédit Mutuel (banque)

Partenaires officiels

- Herbalife Nutrition (compléments alimentaires, nutrition sportive)

Fournisseurs officiels

- Beach Master (terrains de beach-volley)
- Gerflor (sols sportifs)
- Mikasa (ballons)
- Velpeau (orthèses médicales, compression médicale)
- Sibelco (matériaux)
- Errea (tenues d'arbitrage)

Partenaire volley assis et volley sourd

- Crédit Mutuel (banque)
- Accuracy (conseil financier)

Dans l'optique d'adopter une stratégie responsable, il sera demandé de privilégier les prestataires affichant des engagements par rapport à l'environnement, l'innovation sociale, l'insertion et l'inclusion.

Les frais techniques de réalisation des visuels seront à la charge de chaque partie prenante pour leurs partenaires respectifs.

3. Responsabilité sociale et environnementale

La FFvolley et l'organisateur local devront informer et mobiliser l'ensemble de l'équipe organisatrice, collectivités, volontaires, prestataires, partenaires sur la démarche responsable de l'évènement.

4. Indicateurs de réussite

La FFvolley souhaite mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue en fixant des objectifs et des indicateurs de performance pour chaque thématique de l'évènement afin de suivre les actions et progresser d'une édition à l'autre.

Critères pour l'évaluation du projet :

- Nombre d'équipes participantes
- Ratio hommes/femmes dans la mixité des équipes
- Origine géographique des équipes
- Moyenne d'âge des participants
- Proportion des licences Loisirs

Formalisation des principes, engagements et/ou actions responsables de l'évènement :

- Valorisation de 100% des volontaires dans le cadre de l'évènement (prendre le temps de les informer sur l'évènement, s'assurer des bonnes conditions d'accueil, aménager des temps de repos, les remercier)
- Recours à au moins une structure de l'économie sociale et solidaire (ESS) avant, pendant ou après l'évènement
- Recours à au moins une entreprise du territoire (TPE/PME)
- 90% des déplacements en mobilité active, transports en commun ou covoiturage de 3 personnes minimum
- 100% des lieux accessibles aux personnes en situation de handicap
- 80% de l'offre alimentaire responsable, c'est-à-dire composée de produits de saison et locaux (de préférence à l'échelle régionale et à défaut nationale)

5. Formulaire en ligne pour déposer votre candidature

Lien : <https://forms.office.com/e/erFsH8zgSu>

Date limite : **vendredi 30 octobre 2026**